

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 57 (1948)
Heft: 1

Artikel: Nous avons besoin de donneurs de sang...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par M. le Prof. von Albertini
Président du Comité de Direction du Service
de la transfusion sanguine



Nous avons besoin de donneurs de sang...

Dix-huit mois se sont écoulés depuis que la Croix-Rouge suisse a accordé le crédit nécessaire à la création, sur des bases modernes, d'un service de transfusion sanguine destiné à couvrir les besoins de la population civile suisse aussi bien que ceux de notre Armée. La réalisation de cette entreprise considérable est aujourd'hui en très bonne voie et nous prévoyons avec satisfaction que notre organisation sera apte à fonctionner déjà au cours des prochains mois, sous réserve de difficultés techniques imprévisibles.

Notre plan général comporte deux points essentiels: la création d'une **centrale de production** et la mise sur pied d'un **service de donneurs de sang**.

Le rôle de notre *centrale de production*, tout d'abord, consistera à mettre le plasma desséché qu'elle aura fabriqué à la disposition des centres de transfusion de la Croix-Rouge qui seront répartis sur tout le territoire du pays. Le travail considérable qu'a exigé la création de cette centrale est actuellement près d'être terminé. Un prochain article en exposera l'organisation à l'occasion de sa mise en service. Bornons-nous pour l'instant à relever brièvement l'importance du rôle qu'est appelé à jouer cette centrale et son laboratoire dans le cadre de notre service de transfusion.

Les perfectionnements apportés au cours de ces dernières années aux méthodes de conservation du sang ont permis d'étendre considérablement le domaine d'utilisation des produits sanguins, tels que plasma desséché et fractions d'albumine. En cas de catastrophes ou d'accidents, par exemple, à la suite de fortes hémorragies ou de brûlures graves et, d'une façon générale, chaque fois qu'une intervention immédiate s'impose, la transfusion ou l'application de plasma s'avère utile et même souvent nécessaire pour sauver des vies humaines. Il est donc permis de penser que le plasma et les fractions d'albumine prendront toujours plus d'im-

portance dans le domaine de la santé publique. Toutefois, le coût élevé de ces produits n'autorise encore leur emploi que dans un certain nombre de cas limités et particulièrement urgents; l'intérêt indéniable des progrès réalisés dans ce domaine ne saurait en aucune façon diminuer l'importance de la *transfusion de sang frais*, laquelle est encore pratiquée fréquemment de nos jours dans les hôpitaux et par les médecins privés, notamment à l'occasion d'opérations longues et délicates entraînant de fortes hémorragies. En fait, dans la médecine «civile», les transfusions de sang frais sont beaucoup plus souvent effectuées que les transfusions de plasma.

Ces quelques réflexions nous amènent à la conclusion que les besoins en produits sanguins de toutes sortes sont très grands à l'heure actuelle et qu'ils ne feront vraisemblablement que s'accroître par la suite. En décidant donc la création d'une centrale de production, la Croix-Rouge suisse a entrepris en faveur du peuple suisse une tâche dont l'importance ne peut échapper à personne et qui représente un véritable travail de pionniers. Qu'il s'agisse de transfusion de plasma ou de sang frais, le champ d'activité d'une telle centrale sera certainement très étendu et il s'avère indispensable que notre laboratoire soit à même d'assurer rapidement une production maximale, condition essentielle au rôle que doit jouer un service de transfusion qui entend répondre à toutes les exigences de la médecine moderne. Cette condition, finalement, ne sera remplie que si notre laboratoire peut disposer d'une façon permanente d'un nombre suffisant de donneurs de sang.

Notre *service de donneurs de sang*, second point de notre programme, sera donc le complément nécessaire de notre centrale de production, à laquelle il devra fournir régulièrement les quantités de sang indispensables à ses travaux. Dans le cadre de l'organisation de ce service,

nous avons chargé les sections de la Croix-Rouge suisse de créer dans tout le pays des «centres de transfusion», qui se consacreront en tout premier lieu au recrutement et à la sélection des donneurs de sang. Nous avons prévu l'établissement de soixante centres qui se trouveront chacun à la tête d'un «district de transfusion» et seront placés sous la direction d'un médecin que nous appellerons «médecin du centre».

Le *recrutement* de donneurs de sang n'est pas une opération dont la durée peut être nettement limitée; il doit au contraire se poursuivre de façon ininterrompue, car un service de transfusion est obligé de compter avec de grosses pertes, qui doivent en tout temps pouvoir être compensées. Une organisation absolument au point est donc indispensable et nous avons estimé plus judicieux d'attendre que notre service soit prêt à fonctionner avant de commencer officiellement à recruter des donneurs.

La *sélection* de ces donneurs sera ensuite une tâche particulièrement importante des centres de transfusion. Le principe fondamental à observer quant à cette sélection peut se résumer par l'adage médical *primum nihil nocere*, ne causer aucun tort à personne, soit dans le cas particulier pas plus à celui qui donne son sang qu'à celui qui en bénéficiera. Chaque donneur devra donc être soumis à un examen médical approfondi, avant de pouvoir entrer dans notre organisation de transfusion, s'il remplit les conditions que nous aurons fixées. Cet examen comportera notamment la détermination très exacte de son groupe sanguin. Toutefois, l'ancienne méthode habituelle de détermination rapide des groupes-types n'est plus suffisante et il est nécessaire aujourd'hui de prendre en considération également les groupes secondaires les plus importants. Parmi ces derniers, citons à titre d'exemple le *facteur Rhésus*, dont la grande importance clinique en matière de transfusion sanguine n'est apparue que durant ces toutes dernières années. Ces déterminations impliquant des analyses de laboratoire souvent assez compliquées, chaque centre de transfusion devra avoir à disposition une laborantine particulièrement au courant de ces travaux.

Le médecin du centre devra en outre vouer un soin attentif au dépistage, chez les candidats donneurs, de certaines maladies contagieuses, telles que la syphilis et la jaunisse épidémique. Le diagnostic de la syphilis, par exemple, peut se faire par le moyen de certaines réactions sérologiques plus ou moins déterminantes, qui devront être provoquées non seulement à l'occasion de la sélection, mais encore lors de chaque prise de sang. Ces réactions ne permettent toutefois pas d'obtenir une certitude absolue et les médecins qui procéderont aux examens devront pouvoir en outre compter sur la loyauté des donneurs, qui seront tenus de déclarer toutes les maladies contagieuses dont ils ont souffert. Si la transmission d'une de ces maladies se produisait du fait d'une transfusion de sang, la responsabilité en incomberait entièrement au donneur, pour autant qu'il n'ait pas dé-

claré une affection contagieuse dont il se savait atteint. Il est important de noter que la syphilis enlève en tout temps et à tout individu la faculté de donner son sang; quant à la jaunisse épidémique, un délai minimum de six mois après la guérison est nécessaire avant de pouvoir utiliser les services d'un donneur.

Ces quelques considérations nous permettent d'envisager encore un aspect particulier de notre organisation, qui pourra être étudié lorsque celle-ci fonctionnera régulièrement: chaque médecin de centre, en plus de sa fonction déterminée de «médecin du centre de transfusion», pourra se considérer comme le *médecin de confiance* de chacun des donneurs qu'il examinera.

Comme on le voit, le médecin du centre aura devant lui un champ d'activité considérable; l'importance, pour la santé publique, du travail qu'il sera appelé à accomplir rendra même nécessaire, tout au moins dans les grands centres de transfusion, de conférer à ce poste un caractère officiel ou semi-officiel. Les présidents des sections de la Croix-Rouge suisse auront cependant toute liberté pour organiser et développer leurs centres selon leurs initiatives et leurs possibilités, l'organisme central de la transfusion se bornant à leur donner des directives d'ordre général en tenant compte, dans la mesure du possible, des différences importantes qui existent entre les diverses parties du pays.

Les centres de transfusion jouiront donc d'une grande indépendance dans l'organisation de leur activité; il va de soi, toutefois, que cette activité sera soumise au contrôle régulier du Comité de direction créé par la Croix-Rouge suisse, comité auquel devront parvenir des rapports périodiques. En outre, les centres maintiendront un contact permanent avec le *chef de la section médicale* du laboratoire de Berne, dont la tâche consistera, d'une part à transmettre les instructions du Comité aux médecins des centres, et d'autre part, à répondre aux demandes et aux réclamations qui lui parviendront. Ainsi s'établira, sur les bases d'une confiance réciproque, un échange de caractère spirituel aussi bien que matériel. Il s'agira spécialement, sur ce dernier point, de l'acheminement vers le laboratoire central du sang recueilli dans les centres et de l'envoi à ceux-ci de produits sanguins préparés dans le dit laboratoire; les liaisons entre ce dernier et les centres seront assurées par des équipes motorisées. Enfin, notre centrale de production pourra mettre à la disposition des centres les instruments nécessaires à leur travail.

Nous touchons aujourd'hui au terme de notre programme de préparation et nous entrons dans la période d'activité pratique de notre service de transfusion. Nos espérances seront-elles justifiées et nos efforts couronnés de succès? Nul ne peut le dire, car la réussite d'une entreprise de cette envergure ne dépend pas uniquement de nous, de notre bonne volonté et de la conscience que nous avons de la valeur pratique et morale du but poursuivi. Cette réussite sera également, et avant tout, le fait du peuple suisse, de sa volonté de s'intéresser et de participer active-

ment à notre œuvre, dont nous nous sommes efforcés de démontrer clairement l'utilité et l'importance.

Nous faisons appel au sentiment de solidarité de tous les citoyens et nous invitons chacun d'eux à nous apporter sa contribution personnelle, dans la mesure de ses possibilités. Tout homme, toute femme peut un jour ou l'autre avoir besoin d'une transfusion; celle-ci ne pourra avoir lieu, on le devine, que si d'autres hommes et d'autres femmes auront bien voulu donner leur sang. A ce propos, il nous paraît utile de préciser, à l'intention de tous les éventuels donneurs, le caractère absolument inoffensif d'une prise de sang, lorsque cette opération est pratiquée sur un individu sain. Deux prélèvements de 400 cm³

chacun, effectués à un intervalle minimum de trois mois, ne peuvent présenter aucun danger quelconque.

Nous nous adressons à tous les citoyens de notre pays et nous avons confiance que notre appel sera entendu; nous avons confiance également que beaucoup y répondront et se mettront à notre disposition. En tout premier lieu, nous comptons sur la collaboration active de tous nos membres, ainsi que sur celle des institutions d'intérêt public qui poursuivent des buts semblables aux nôtres. Leur exemple contribuera à susciter la bonne volonté de toutes les classes de notre population et à assurer ainsi le succès de notre œuvre.

Reproduction de l'affiche publiée par la Croix-Rouge suisse
à l'occasion de sa collecte de mai 1947

